

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 428

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 37

Dans l'alinéa 1 de cet article, après le mot :

« accomplissement »,

insérer les mots :

« de ses oeuvres et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.